



APPERiODIQUE

N° 116

PÉRIODIQUE TRIMESTRIEL DE L'APPER-HAINAUT
Association de Parents pour la Protection des Enfants sur les Routes A.S.B.L.

Président d'honneur:

Serge Duhayon

Editeur responsable:

Claude Grolet (Président)

Rue Wibaut-Bouchart, 24 B
7620 Bléharies – Tél. : 069 34 67 24

Courriel : infos@apper-ht.be

Site : www.apper-ht.be





La sécurité routière aux abords des écoles !

Voilà maintenant près d'un mois que les enfants ont repris vaillamment le chemin de l'école.

La scène se passe tous les jours d'école, le matin, dans une rue devant un établissement scolaire.

La rue devient, le temps de la rentrée, un axe dangereux avec un trafic très dense, où circulent des bus, où l'on trouve des voitures garées sur les côtés ou encore directement sur les trottoirs, des véhicules sur la voie de gauche qui déposent des enfants avant de repartir. Pour que la scène soit complète nous avons aussi des enfants et des parents qui traversent de façon anarchique.

Cette scène, beaucoup de parents et grands-parents qui conduisent régulièrement leurs enfants ou petits-enfants à l'école, l'on certainement déjà vécue et aussi regrettée.

Alors que faire pour améliorer la sécurité routière aux abords des écoles ?

Certes les pouvoirs publics ont certainement leur part d'actions à entreprendre pour sécuriser les abords des écoles et aujourd'hui beaucoup de communes, conscientes de ce problème, ont mis en place des aménagements de sécurité.

Mais nous aussi, automobilistes, devons adopter un comportement responsable ! En tant que conducteurs, nous sommes responsables de la maîtrise de notre véhicule et par voie de conséquence, de tout dommage que nous pourrions occasionner à autrui.

Voici quelques règles de bonne pratique qu'il est bon d'appliquer systématiquement aux abords des écoles :

1. **Réduisez votre vitesse** pour respecter la zone 30.
2. **Soyez vigilants**, roulez au pas à l'approche d'un bus scolaire en stationnement, un enfant peut surgir et traverser et ne passez pas trop près d'un enfant qui circule à vélo.
3. **Stationnez votre véhicule à un endroit adapté**. Si vous déposez des enfants à l'école, stationnez votre véhicule à un endroit ne gênant pas la circulation et où les enfants ont un accès direct à un trottoir ou un passage protégé. Regardez dans vos rétroviseurs avant toute ouverture de portière.
4. **Anticipez les réactions des enfants**. Gardez toujours une distance de sécurité ou de réserve suffisante même si l'enfant vous a vus.

En faisant tous ensemble un petit effort, nous permettrons à nos enfants d'évoluer en toute sécurité.

Le Président.

Sommaire

Editorial	2
Réussir le test de perception des risques	3
La vitesse ... Qu'en penser ?	4 - 5
Le Code Vivant	6 - 7
Lauréats de nos jeux-tests	7
Accro à la bande du milieu	8
Le casque vélo	9
Jeu-test N° 116	10
Vous souhaitez nous aider	11
APPERIODIQUE	
Infos générales	11
Conférence APPER-Ecoute Renseignements	12

TAHON S.A.



Produits pétroliers Charbons - Gaz Test citernes

Prés sous la Ville, 2 7620 HOLLAIN
Tél. **069 444144**

Le test de perception des risques est obligatoire depuis ce premier juillet. Aucun candidat au permis de conduire ne peut se présenter à l'examen pratique sans l'avoir réussi.

L'épreuve se déroule par ordinateur. Le candidat est dans la situation du conducteur et doit repérer des situations dangereuses. Il est donc tenu à surveiller l'ensemble de la circulation : devant, dans ses rétroviseurs, le compteur de vitesse, l'angle-mort, le comportement des autres usagers (surtout les cyclistes et les piétons) et il doit être capable de détecter et d'évaluer rapidement les différentes situations pouvant se produire dans la circulation.

Beaucoup de candidats veulent passer le test de perception des risques en même temps que l'examen de théorie, mais cela n'est pas une bonne idée, car à ce moment ils ne profitent pas encore de leur formation pratique pour mieux

juger les situations de dangers dans les vidéos proposées. Il est recommandé que le candidat ait déjà acquis un bon niveau de formation pratique



pour être à l'aise et plus à même d'analyser les images présentées lors de ce test.

Il est bon de rappeler qu'après deux échecs à ce test, le candidat devra suivre 3 heures de cours en auto-école avant de pouvoir le représenter.

Le test de perception des risques peut être présenté dans le centre d'examen de votre choix et sans rendez-vous.

Le prix du test est de 15 € (durant la période de validité de l'examen théorique). Pour réussir celui-ci, Il faut un résultat minimum de 6 points sur 10.

DAPSENS-SOYER

Bureaux et magasins:
Avenue de Maire, 9 - 7500 Tournai
Tél.: 069/88.84.88 - Fax: 069/21.59.03

www.dapsens-soyer.be

TOUTES FOURNITURES DE CHAUFFAGE CENTRAL
SANITAIRE - ADOUCISSEURS D'EAU

DEPANNAGE - ENTRETIEN

HAINAUT

CHAUFFAGE

Z.I. Tournai Ouest 1
25, rue de la Terre à Briques • 7522 TOURNAI (Marquain)
Tél. (069) 35 13 93
Devis gratuit et sans engagement sur simple demande

La Table d'Eric

RESTAURANT - ST MAUR (TOURNAI)

Tél.: +32(0)69 22 41 70 • Fax: +32(0)69 84 22 58

Ouvert le lundi midi - jeudi midi - vendredi midi & soir
samedi soir - dimanche midi

RESIDENCE

«LE VAL BRUNEHAUT»

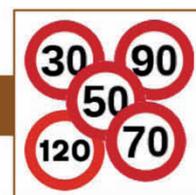
MAISON DE REPOS ET DE SOINS POUR PERSONNES AGEES
VALIDES — SEMI-VALIDES — INVALIDES

- Animation - Excursions par autocar personnel
- Personnel qualifié
- Surveillance jour et nuit
- Service social
- Diverses activités d'occupation

DIRECTION
M. et M^{me}
J. NAVEAU-VAN MOER

Rue de Rongy, 10 - 7620 JOLLAIN
Tél. 069/34.46.55 - Fax 069/34.64.84

La vitesse ... Qu'en penser ?



Aujourd'hui, 1 accident mortel sur 3 est encore dû à une vitesse excessive ou inadaptée et elle est responsable de 15% de l'ensemble des accidents. Même lorsqu'elle n'est pas à l'origine de l'accident, elle peut représenter un facteur aggravant puisqu'elle augmente fortement la violence des impacts.

VRAI ou FAUX ?

Les limitations de vitesse ne sont pas réalistes

FAUX : les limitations de vitesse n'ont bien évidemment pas été établies au hasard. Plus on roule vite et plus les conséquences en cas d'accident seront graves. C'est d'autant plus le cas en agglomération où l'on retrouve de nombreux usagers faibles.

Je suis pressé, ça me permettra de gagner du temps

FAUX : en réalité, rouler vite ne permet pas vraiment de gagner beaucoup de temps. Pour un trajet de 5 km, rouler à 60 km/h au lieu de 50 ne permet de gagner qu'une seule minute !

Rouler un peu plus vite ne change pas grand-chose

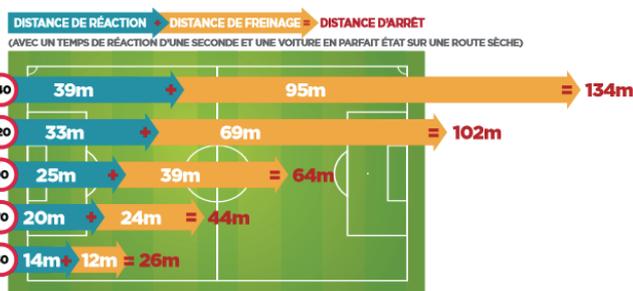
FAUX : en cas d'impact, même de faibles variations de vitesse peuvent faire toute la différence. Un conducteur qui roule à 60 km/h au lieu de 50 en agglomération mettra 34 m pour s'arrêter contre 26 m à 50 km/h. S'il doit freiner brusquement pour éviter un piéton qui traverse, cela peut faire toute la différence !

LA VITESSE VOUS REND ...

... long à la détente

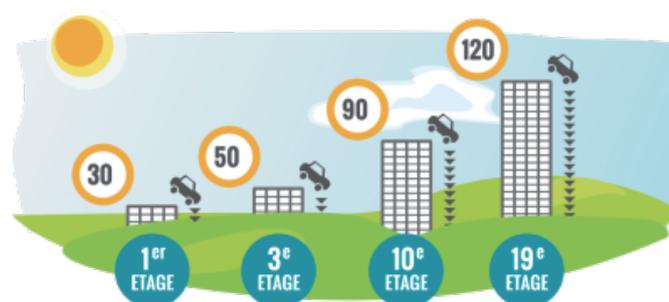
Votre distance d'arrêt est en effet plus longue que vous ne l'imaginez ! Avant que la voiture soit complètement immobilisée, il faut compter la distance de réaction ET la distance de freinage !

La distance de réaction correspond au nombre de mètres parcourus entre le moment où vous voyez le danger et celui où vous appuyez sur la pédale de frein. La distance de freinage, quant à elle, équivaut au nombre de mètres parcourus à partir du moment où vous appuyez sur le frein jusqu'à l'arrêt du véhicule. Si vous additionnez les deux, vous avez votre distance d'arrêt ! Plus vous roulez vite, plus votre distance d'arrêt est longue !



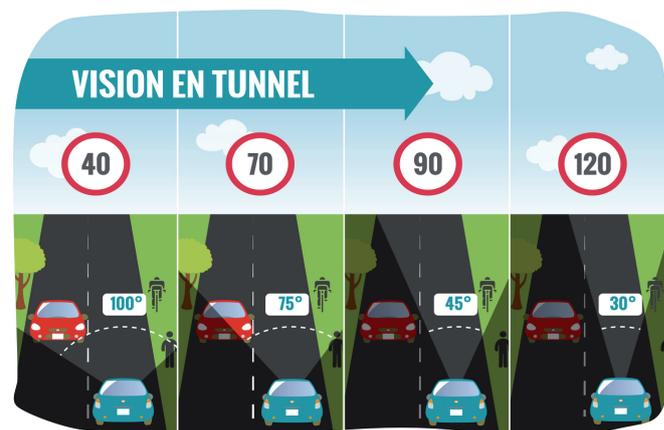
... lourd

En cas de collision, la masse est démultipliée, et le choc peut être comparé à une chute libre !



... aveugle

Rouler vite réduit votre champ de vision ! La vitesse augmente le nombre d'informations transmises au cerveau, qui n'arrive plus à les traiter toutes. Les dangers sur les côtés ne sont plus perçus, et vous ne les anticiperez donc pas.



LES DISTANCES DE SECURITE

Comptez " 2 crocodiles " et vous êtes tranquilles !

Sur autoroutes, à 120 km/h, il est conseillé de laisser environ 70 m entre 2 véhicules (= la distance parcourue en 2 secondes). C'est ce qu'on appelle la **distance de sécurité**. La technique des " 2 crocodiles " permet de la calculer facilement : je choisis un point de repère le long de la route et commence à compter " 1 crocodile, 2 crocodiles " dès que le véhicule qui me précède passe ce repère. Si je passe à hauteur de ce point de repère avant d'avoir terminé de compter le 2^e crocodile, c'est que je roule trop près du véhicule devant moi.

Adaptez votre vitesse et vos distances de sécurité aux circonstances.

Pensez à adapter votre vitesse aux circonstances : conditions de circulation, travaux sur les voiries, état de la chaussée, état des pneus, conditions climatiques, etc... En cas de mauvaises conditions climatiques, les distances de sécurité doivent augmenter : " 3 crocodiles " sur route mouillée, et " 4 crocodiles " sur route verglacée !



QUE DIT LA LOI ?

Rouler vite peut coûter cher ..



Source : AWSR

En agglomération, zone 30, abords d'écoles, zones résidentielles ou de rencontre :

- Excès de vitesse jusqu'à 10 km/h : 53 €
- Excès de vitesse de plus de 10 km/h : 53 € + 11 € pour chaque km/h supplémentaire
- Excès de vitesse de plus de 30 km/h : renvoi devant le tribunal

Sur les autres routes :

- Excès de vitesse jusqu'à 10 km/h : 53 €
- Excès de vitesse de plus de 10 km/h : 53 € + 6 € pour chaque km/h supplémentaire
- Excès de vitesse de plus de 40 km/h : renvoi devant le tribunal

CBR
HEIDELBERGCEMENT Group

IMAGINEZ LES FORMES D'UN MONDE PLUS BEAU

CBR Antoing
Rue du Coucou
7640 Antoing
Tél. 069 44 65 11 Fax 069 44 37 22
www.cbr.be

OPTIQUE
Desmet

Un service parfait
et les meilleurs prix !

TOURNAI - Rue Royale, 97 - Tél. 069 22 34 73
ANTOING - Grand Rue, 76 - 069 44 33 30
PERUWELZ - Grand - Place, 29 - 069 77 11 01

Sj

Si JAMAIS
restaurant & lounge

9, Grand Place 7500 TOURNAI
Tél.: +32 (0) 69 766 729
www.sijamais.be

Collège Notre-Dame de la Tombe
à Kain

Label européen des langues

Ecole maternelle et primaire
069 / 88.08.67

Humanités générales et techn. transition
069 / 88.08.60

De la maternelle à l'Université,
une pédagogie du projet personnel,
un accueil familial, une culture générale
étendue, ouverte sur l'Europe et le monde.



Voici les dernières photos de nos activités du mois de juin. Celles-ci furent encore particulièrement nombreuses durant ce dernier mois de l'année scolaire 2017-2018.

Des rendez-vous sont déjà pris pour la prochaine année scolaire qui s'annonce, elle aussi, riche en prestations, preuve de la prise de conscience par les écoles de l'importance de la sensibilisation des enfants à la sécurité routière.



Ecole de Vieux-Leuze
LEUZE-EN-HAINAUT

Ecole Communale
DEUX-ACREN

Institut Saint-André
TOURNAI



Ecole Communele
PAPIGNIES

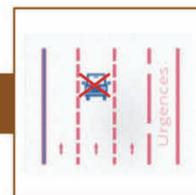


Ecole Communele de Bois d'Haine
MANAGE

Lauréats de nos jeux-tests

Le vendredi 22 juin, nous avons remis un sac " APPER-HAINAUT " jaune fluorescent à chacun des élèves de 3^e et 4^e primaires de la classe de Madame Pauline GAHIDE de l'école communale de Rongy.





Vous adorez squatter la bande centrale de l'autoroute ? Dans ce cas vous faites partie des conducteurs les plus détestés ...



On l'a tous vu, on l'a tous vécu et parfois on faisait même partie des coupables. Rouler sur la voie centrale alors que celle de droite est libre est une habitude chez certains, pourtant convaincus de leur bon droit. C'est vrai quoi: où est l'infraction puisque la vitesse limite imposée par la loi est respectée. Voire même jamais atteinte.

Si le code de la route nous interdit de rouler sur la voie du milieu (hors dépassement), c'est parce qu'il a de bonnes raisons. Ça perturbe la circulation et, surtout, ça oblige les autres conducteurs à entreprendre des manoeuvres dangereuses ou interdites.

Cette attitude a aussi le don d'énerver les autres automobilistes qui sont parfois tentés de dépasser par la droite.

Or, rester au centre ou à gauche constitue une infraction du premier degré sanctionnée par une amende de 58 euros. Alors que doubler par la droite est une infraction du second degré sanctionnée par une amende de 118 euros.

A l'avenir, le « centrisme » pourrait devenir une infraction du second degré et donc valoir une amende de 118 euros à son auteur.

C'est en tout cas la proposition de Vias, l'institut belge pour la sécurité routière. "Nous avons décidé de l'examiner au sein de la Commission fédérale de la sécurité routière", précise le porte-parole du ministre de la mobilité François Bellot.



L'année dernière, la police a rédigé plus de 2.000 PV pour utilisation abusive de la bande centrale. Une tâche toutefois compliquée pour les autorités puisqu'il faut prendre ces campeurs en flagrant délit.

Les " fausses " excuses ...

Certains conducteurs trouvent toutes sortes de raisons qui leur semblent logiques pour tenter de justifier leur mauvaise conduite.

" Je laisse la première bande pour ceux désirant rouler plus lentement "

L'autoroute étant limitée à 120 km/h, je laisse la première bande pour ceux désirant rouler plus lentement, je suis à 123 km/h, en vitesse constante, j'estime rouler à l'allure légale et je laisse la 3e bande pour les fous du volant, si je dois me rabattre pour laisser passer quelqu'un qui est dérangé de devoir changer lui-même de bande parce qu'il roule encore plus vite que 123 km/h, il est en infraction...

RAPPEL !

Rouler en permanence sur la bande du milieu est également une infraction ...

" La première bande est dans un état déplorable "

Souvent, la première bande est dans un état déplorable avec des ornières et des nids-de-poule, c'est vraiment très désagréable de rouler dans ces conditions.



Spécialiste en technologies mobiles

Chaussée d'Antoing, 55
7500 Tournai

Tél. 069.66.95.10

www.bizzdev.com



La **solidarité**, c'est bon pour la santé.



Le casque vélo est-il efficace ? A quel point ?



Le doute subsiste sur les effets réels d'un casque vélo et de l'obligation éventuelle d'en porter un. Dans les débats souvent passionnés autour de ce sujet de discussion, il n'est pas toujours évident de savoir si les arguments avancés, tant en faveur qu'en défaveur, proviennent d'une simple déduction ou de preuves scientifiques.

Le risque de lésion à la tête fortement réduit.

D'après plusieurs études, Il ressort qu'en cas d'accident le port du casque vélo réduit de 60% le risque de grave lésion à la tête. Les autopsies réalisées sur les cyclistes décédés révèlent que 37% des personnes tuées qui ne portaient pas de casque vélo auraient pu avoir la vie sauve si elles en avaient porté un.

Certes, le casque vélo n'aide pas à réduire la gravité de tous les types d'accidents. Si un véhicule percute un cycliste par l'arrière, le casque s'avère moins efficace qu'en cas de collisions latérales ou frontales. De même, lors d'accidents à très haute vitesse ou avec des véhicules lourds, il sert peu voire pas du tout. Pour tous les autres types d'accidents, le casque vélo est extrêmement efficace. Il peut ainsi réduire considérablement la gravité des accidents où le cycliste est seul

impliqué (chutes ou collisions contre un obstacle).

Obligation de porter un casque vélo ?

Tous les pays n'instaurent pas une obligation du port du casque pour tous les types de cyclistes. Dans certains pays, un casque vélo est uniquement obligatoire pour les enfants jusqu'à un certain âge. En France depuis le 22 mars 2017 le port du casque est obligatoire pour les enfants âgés de moins de 12 ans. Attention si lors d'une ballade familiale votre circuit emprunte une route de l'hexagone, le défaut de port du casque peut vous coûter 135 €.



Et en Belgique ?

Sur la base des preuves scientifiques disponibles l'institut Vias ne voit pas pour quelles raisons le port d'un casque vélo ne devrait pas être activement encouragé. Le port volontaire du casque vélo ne semble pas comporter d'inconvénients.

L'institut Vias est également pour une obligation de porter un casque vélo chez les enfants jusqu'à l'âge de 14 ans, car, d'après les statistiques, il s'agit de la tranche d'âge, qui subit le plus de traumatismes crâniens.

Effets sur la pratique du vélo.

Certains craignent que l'introduction d'un port du casque obligatoire à vélo entraîne une diminution du nombre de cyclistes, alors que la pratique du vélo comporte des avantages évidents tant au niveau de la santé, qu'au niveau de la réduction des émissions de gaz d'échappement et des embouteillages.

Il est généralement difficile de déterminer si la législation en matière du port du casque à vélo influe sur l'usage du vélo.

Dans la plupart des études révélant une baisse de l'usage du vélo après instauration d'une obligation de porter un casque vélo, il est apparu que cette diminution était assez limitée et ne se faisait sentir qu'à court terme avant que la pratique du vélo ne reparte à la hausse.

Conclusion

Bien que le casque vélo ne réduise pas la gravité des lésions dans tous les types d'accidents, son effet positif global sur la gravité des blessures est considérable et a été clairement établi. Le risque d'encourir une grave lésion à la tête est réduit de 60%.

Une obligation de porter un casque vélo, tant partielle, (pour les enfants uniquement) que générale (pour tous les cyclistes) contribue à une hausse du port du casque et à une baisse des lésions à la tête.

Source : Institut VIAS

Jeu-test N° 116 ... Mots codés



Tu dois reconstituer des mots concernant uniquement le code de la route. Un nombre représente toujours la même lettre. Pour t'aider, certaines lettres sont déjà placées dans la grille, d'autres non et d'autres sont à découvrir. Les mots ne se croisent pas. Quand tu connaîtras toutes les lettres, tu découvriras le mot mystère.

P	I	E	T	O	N								S		G	H	Q	V	B	Y
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	

Le mot mystère est ...

	1			7				9			12			3			6			10			3

P	I	E	T	O	N																		
1	2	3	4	5	6							10	16	3	14	2	6						
		10	2	7	10	9	11	8	4	2	5	6											
13			10	20	10	11	2	13	4	3	13												1
3	8			3	6	12	7	5	2	4												8	8
6	15	2			1	2	13	4	3														
13	15	6	10																				
15	11	4	8																				
2	5	3	13																				
7	14	7	17																				
8	3	12	9																				
4	7	2	3																				
5	8	10			8	7	7	3	4														
2	4	4			13	2	15	6	8	11													
7	2	2				7	5	9	4	3	13												
3	5	5			18	2	4	3	13	13	3												
	6	6			19	11	3	13	13	3	13												



A renvoyer à la permanence APPER-Hainaut

R.C.

Rue Wibault-Bouchart, 24B - 7620 BLEHARIES

Nom : Prénom :

Nom et prénom de ton instituteur (trice) :

Adresse de ton école et ta classe :

.....

Tu joues SEUL(E) ou POUR TA CLASSE ? (entoure ta réponse)

Avec la sympathie de CBC Assurances

Pour connaître l'agent d'assurances CBC
le plus proche de chez vous, appelez le
0800 96 412 ou surfez sur www.cbc.be

CBC Assurances
Société du groupe KBC



Est une publication de l'APPER-HAINAUT
4 parutions par an

Siège social :

Rue Wibault-Bouchart, 24B
7620 BLEHARIES
www.apper-ht.be

Editeur responsable :

Claude Grolet
claud.grolet@apper-ht.be

Secrétariat et permanence :

Roxane Colinet
Tél. : 069.34.67.24
Courriel : infos@apper-ht.be

Rédaction :

Claude Grolet - Rédacteur en chef
Roxane Colinet - Secrétariat
Daniel Coppin - Finances
Marie Delécluse - Publicités

Impression :

RENDERSIMPRESSIONS

Comptes bancaires :

ING - BE04 3750 6812 8031
BNP Paribas Fortis - BE47 2750 5191 7980
Belfius - BE27 0882 1637 6073



notélé

la télé de
tous les jours !

Vous souhaitez nous aider ...

Faites-vous membre de l'APPER-Hainaut et recevez
chaque trimestre notre revue " APPERIODIQUE " .

~ Cotisation annuelle 6 € ~

Votre versement peut être effectué sur un de nos
comptes repris ci-dessus :

Avec la mention : cotisation 2018

=====

Vous avez quelques heures de libre ...
Venez nous rejoindre ...

L'APPER cherche des bénévoles

Pour faire face à nos engagements, nous
recherchons de nouveaux bénévoles pouvant offrir
quelques heures de leur temps, pour des ateliers de
sécurité routière avec les enfants dans les écoles
primaires de la province du Hainaut.
Déplacements avec notre camionnette et repas du
midi assurés.

Vous êtes intéressé(e)s ...

Contactez le secrétariat au 069.34.67.24
Par mail : infos@apper-ht.be
Visitez notre site : www.apper-ht.be

Après le décès d'un enfant ... La vie réorientée par l'écriture

CONFERENCE-DEBAT

Témoignage de

Sophie DAULL

Auteure du livre " *Camille, mon envolée* "



SAMEDI 27 OCTOBRE 2018 à 14 H 30



Rue Paul Pastur ~ 7500 TOURNAI

ENTREE LIBRE ~ PARKING GRATUIT



Organisation " ASBL APPER-HAINAUT " ~ Cellule " APPER-ECOUTE "
Association de Parents pour la Protection des Enfants sur les Routes
Infos ☎ 069.21.15.82 ou 069.22.55.86
apper-ecoute@apper-ht.be ~ www.apper-ht.be